Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260407-D2026_24-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 07/04/2026

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 7 Avril à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RICHARD Bruno, Maire, en session ordinaire, convoqués le 31/03/2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. RICHARD Bruno, Maire, Mmes : BOSC Sophie, FROGERAIS Lydie, JAMAUX Johanna, MOREL Nathalie, TIRARD Romy, M : CHAMPALAUNE Dominique, DENIAUD Bruno, DENIER Emmanuel, LEFEUVRE Aurélien, VASNIER Pascal

Excusés :

Procurations :

A été nommé(e) secrétaire : M DENIAUD Bruno

2026/24 – Subventions 2026

Monsieur le Maire rappelle que le montant alloué au budget 2026 pour les subventions des associations s'élève à 2000€.

La commune a réceptionné plusieurs demandes de subventions :

Organisme Demandes réceptionnées	Montant sollicité	Montant attribué - Vote
ADMR	0,85€/hab 462= 392.70€	**392,70€ UNANIMITE**
AICA St Médard	380€	**380€ UNANIMITE**
ACSE 175	0,20€/hab 462 = 92.40€	**92.40€ UNANIMITE**
Prévention routière Ille et Vilaine	500€	
Amicales des sapeurs pompiers d'Ille et Rance	1500€	
France Adot 35 (dons d'organes, moelle osseuse)		
Solidarité Paysans Bretagne		
AMF TELETHON 35		
Association de Bretagne des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix		
Pompiers urgence Ukraine		
Resto du cœur Rennes	300€	
Association Les Têtes en l'air GUIPEL (pour les résidents de l'Ehpad de Guipel)	500€	
Comice agricole	225€ (0,47€/hab 462 = 217,14€)	**217,14€ UNANIMITE**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260407-D2026_24-DE

Association française des sclérosés en plaques		
Groupe de Secours Catastrophe Français (sapeurs pompiers humanitaires)		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE** :

- **ACCORDE** les subventions ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document y afférent.

Le Maire
Bruno RICHARD

Le secrétaire de séance :
M DENIAUD Bruno



